

SOMMAIRE

Communiqués

Bulletin de participation séminaire
**

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Comité de Direction
**

Organisation des Championnats & Coupes
**

Football à Effectif Réduit
**

Futsal
**

Statuts & Règlements
**

Calendriers

ANNEXES

Amendes



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



**Le Président et le Personnel
Du District du Val de Marne de Football vous souhaitent de
Bonnes Fêtes de Fin d'Année**



FERMETURES du District Val de Marne

Quelques cas positifs de Covid étant avérés au sein des services du district, et en application des règles en vigueur, **les locaux sont fermés à compter de ce jour. Les personnels opérationnels travailleront en distanciel et traiteront les dossiers jusqu' au 21 décembre 2021, date de fermeture pour les fêtes. Les services seront à nouveau ouverts à compter du Mardi 4 Janvier 2022 à 09h00.**

INFORMATIONS

* Pas de parution du Journal E-Foot, les Jeudis 23 & 30 Décembre 2021

* Pas de réunion des Commissions du Jeudi 16 Décembre 2021 au lundi 3 Janvier 2022 **inclus**

SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

Dès le début de leur mandature Denis Turck et ses colistiers avaient fait du renforcement des liens entre le **District et les Clubs**, un engagement fort de leur politique.

La dernière saison 2020/2021 ; 3 conférences en visio ont été organisées, à chaque fois une vingtaine de clubs étaient représentés et les thèmes évoqués portaient principalement sur les impacts de la pandémie.

Dans la continuité de cet engagement fort, le Comité Directeur a décidé de rencontrer les Président(e)s de clubs

SAMEDI 15 JANVIER 2022 de 09h30 à 12h00

Afin de cerner au mieux les attentes des clubs et de pouvoir les accompagner au plus près de leurs préoccupations.

La proximité avec les clubs ne se décrète pas, elle se prouve par des actions, c'est bien ce que compte faire le District. **(BULLETIN DE PARTICIPATION à l'intérieur du journal).**

Un courriel a été adressé à chaque club afin de participer à ce séminaire.

IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives **de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement.** Ainsi, la validité des tests est désormais réduite, à compter du 29 novembre, à 24 heures pour le pass sanitaire. De la même façon, le port du masque redevient, depuis le 26 novembre, obligatoire pour tous dans tous les équipements sportifs. Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, **Cliquez ICI, sur le lien du site =** <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-26-11-21/>

Edition N° 563 du Jeudi 16 Décembre 2021

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

Cahier des Charges :
**2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte
+ minimum 4 vestiaires**

8 ou 11&12 Juin 2022

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le
Président du District du val de marne.*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée. Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e). Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence). Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...), le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent. Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

TIRAGE COUPE DE FRANCE

32^{ème} de Finale du 18/12/21

Date	Match
18/12/2021	Venissieux Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence **Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.** (*arrêté municipal + liste des matchs*) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.ff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**
- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 15 Janvier 2022 09h30 / 12h00

Suivi d'un repas offert par le District

BULLETIN DE PARTICIPATION

Club : N° Affiliation :

Président(e) : Tél :

Pour une bonne gestion MERCI de confirmer votre participation au repas : **OUI** **NON** (Entourez votre choix)

Ordre du jour

- Rémunérations « Educateurs »
- Recrutement d'un salarié
- Evolution « Statut Arbitrage »
- Présentation « Charte du Président »
- Questions diverses

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc...

A Retourner au plus tard pour le : Vendredi 7 Janvier 2022

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Au cours de ce séminaire seront remis les Labels 2019/2023 aux clubs suivants :

<u>Labels « GARCONS » 2019/2023</u>	<u>Labels « FILLES » 2019/2022</u>
CACHAN CO/ CRETEIL LUSITANOS US / IVRY US FOOTBALL / LUSTANO US / SUCY FC / ST MANDE FC & ORLY AS (Remise faite)	CRETEIL LUSITANOS US / JOINVILLE RC / LUSITANOS US



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70
formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42
formation@districtvaldemarne.fff.fr



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	DISTRICT
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	DISTRICT
17/02/2022	18/02/2022	CLUB
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
27/01/2022	28/01/2022	PARC DU TREMBLAY
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	PARC DU TREMBLAY
03/03/2022	04/03/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
14/02/2022	15/02/2022	PARC DU TREMBLAY
14/03/2022	15/03/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
05/05/2022	06/05/2022	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir	à définir	PARC DU TREMBLAY
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

REUNION DU MERCREDI 1^{ER} DECEMBRE 2021

Un bureau préparatif du Comité s'est déroulé en amont le vendredi 26 Novembre 2021 :

- Sous la présidence de **M. Denis TURCK**,
- Présents : **Mme Estelle BATHENAY MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre MAGGI**,
- A assisté : **Mme Lili FERREIRA**,

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents :

Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET (partiellement), Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA (partiellement), MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Edgard KOUNDE, Jean Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), M. José DIAS (*Visio - partiellement*)

Absent Excusé : Dr BOLOURIAN Mani,

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du 20 Octobre 2021

Le Procès-verbal a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

REMERCIEMENTS

Message de remerciements de Cecilia BASSI et Cédric BONNARD adressé au Comité de Direction, à la suite de l'attention faite pour la naissance de leur fille « LYVIA ».

COMMISSIONS

Candidatures :

 **M. Valéry MONNEY : Commission Futsal**

Validée par le Comité de Direction

 **M. Alexandre FEIJOEIRO : Commission Technique**

Candidature transmise à M. Francis DELAGE, Président de la Commission Technique pour étude.

 **Adrien GONZALES – CDA**

Validée par le Comité de Direction, après avis favorable du Président de la CDA

 **Georges GRESSIEN – Statut Educateur**

Validée par le Comité de Direction

Arrêt :

 **M. Hubert CHAMPION : Commission Futsal**

Pris note.

22ème TOURNOI INTERNATIONAL

Un très grand remerciement aux Municipalités et aux Clubs qui nous ont accueillis tout au long de la semaine dans le cadre de la 22ème Edition du Tournoi International U16 que ce soit pour les rencontres ou pour l'accueil des entraînements.

Le Tournoi s'est déroulé dans le « **FAIR-PLAY** » et le « **RESPECT** ».

De très grands remerciements :

* **Aux quatre Délégations** : Anglaise, Belge, Italienne, et Française pour leurs prestations dans les diverses communes de notre Département.

* **Aux Arbitres des 4 pays et aux Arbitres de la LPIFF,**

* **Aux Communes et clubs** qui se sont mobilisés avec toujours le même enthousiasme, le même plaisir et en ayant toujours le cœur à l'ouvrage, pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les rencontres ou les entraînements.

* A nos « **BENEVOLES** » du District qui ont encore, cette saison, répondu présents avec une énergie toujours débordante, une passion hors norme et en s'impliquant sans compter

Merci à tous les partenaires du Tournoi : *La société **SOBEMA**, l'Equipementier **SKITA** (Récompenses remises aux Meilleurs Gardien, Buteur et joueur), **Au Pain Paysan** (Sandwichs et gâteaux offerts pour les bénévoles du samedi), l'**Ecole Plesséenne** (Prêt de deux véhicules), le **Territoire T11** et la **Fédération Française de Football**, car si le Tournoi perdure c'est avant tout grâce aux partenaires.*

Cette **22ème Edition** a encore une fois rencontré un réel succès, tout cela grâce aux collaborations de toutes et tous pour former une équipe gagnante.

A souligner, sur l'ensemble de la semaine plus de 5 000 spectateurs...tous sites confondus.

Classement FINAL :

- **01 – ANGLETERRE**
- **02 – ITALIE**
- **03 – FRANCE**
- **04 – BELGIQUE**

Meilleur Gardien de But : CURD Ted (ANGLETERRE)

Meilleur Buteur : DOBSON-VENTURA Tommy (ANGLETERRE)

Meilleur Joueur : BUTERA Ethan (BELGIQUE)

Challenge du Fair-Play : Belgique

Résultat de la 1^{ère} Journée :

ITALIE / ANGLETERRE (0/1)

Buteur : OKE OBOAVWODUO Justin (Angleterre)

FRANCE / BELGIQUE (1/0)

Buteur : KROUPI Eli Junior (France)

Résultat de la 2^{ème} Journée :

ANGLETERRE /BELGIQUE (3/2)

Buteurs : Angleterre =DANNS Jayden (x2), AMO AMEYAW Samuel (x1)

Belgique = BOUDINA Rayane & NUOZZI Cédric

FRANCE / ITALIE (0/3)

Buteurs : ROMANO Marco, SIMONETTA Jacopo, RAGNOLI GALLI Frédéric (Italie)

Résultat de la 3^{ème} Journée :

BELGIQUE/ ITALIE (1/2)

Buteurs : NUOZZI Cédric (Belgique) & MANNINI Mattia & RAGNOLI GALLI Federico (Italie)

FRANCE / ANGLETERRE (2/3)

Buteurs : KOUM MBOMDO Emmanuel Alexi & KROUPI Eli Junior (France)

DOBSON – Ventura Tommy (2 buts) & BONIFACE Somtochukwu (Angleterre)

Actions menées, dans un but de toujours améliorer l'existant pour les prochaines éditions :

- 25 novembre 2021 à 14h30 : Debriefing de la manifestation avec les membres du district impliqués quotidiennement dans l'organisation ainsi que les responsables des Villes et Clubs impliqués
- Questionnaire « Retour d'Expérience » adressé à tous les Bénévoles du District ayant participé à la manifestation

EVOLUTION « STATUT ARBITRAGE »

Statut de l'Arbitrage : Une refonte va être proposée « au vote » au cours de la prochaine Assemblée Fédérale de la FFF.

Plusieurs modifications prévues, mais une nouveauté importante pour les Clubs, une évolution des catégories : « Arbitre Auxiliaire » et « Arbitre Assistant Auxiliaire » - Fonction qui pourra-être valorisée dans le quota des Arbitres pour le Statut de l'Arbitrage (Conditions à fixer par la Ligue).

Un développement de l'Arbitrage doit également se faire, il est demandé au Président de réunir la commission Fidélisation et Recrutement de nouveaux arbitres.

Action :

- Faire un rappel aux clubs en infraction au « Statut de l'Arbitrage » à ce jour et rappeler qu'ils peuvent se mettre en conformité avant le 31 Janvier 2022.

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS IR2F

Le District a reçu la nouvelle responsable de l'IR2F pour faire un point sur les sessions de formations en cours et à venir. Des échanges constructifs pour tous, ce qui va permettre de mieux gérer les dossiers.

Intervention Henri BAQUE responsable du groupe de travail en charge des formations « Dirigeants-es », il doit communiquer des dates pour les Formations ci-après (en présentiel) :

MODULE 1 : « Identifier les responsabilités engagées et connaître les différentes assurances pour prévenir les risques, pour les dirigeants nouveaux et anciens »

MODULE 2 : « Optimiser les ressources financières de son club : les présidents, les trésoriers et tous les dirigeants traitant des finances du club »

M. Henri BAQUE, doit également voir avec Pascale CHOQUET pour la mise en place d'un module sur le thème : « **Accompagner une équipe de U6 à U11** ».

Actions :

- Adresser le calendrier des dates proposées par le district à l'IR2F pour diffusion et inscription.
- Article sur le Site Internet et Journal numérique
- Message à adresser aux Clubs sur les boîtes mails officielles

REUNIONS DES POLES

Intervention de Patrick DARDENNES, Secrétaire Général du District qui suggère dans un 1^{er} temps, que le pôle « COMPETITIONS » se réunisse rapidement afin de faire un point. Il s'est mis en accord avec les responsables de ce pôle : Pascale CHOQUET et Patricia GUILLIANI et la date du 13 Décembre 2021 a été retenue.

Récapitulatif :

LA VIE DES PÔLES	
OBJECTIFS : Développer la communication entre commissions d'un même pôle Faire un bilan du début de saison Partage d'expérience après 4 mois d'activité	COMMISSIONS CONCERNEES : Football à effectif réduit Féminines Compétition Football diversifié et Futsal CDA / Observateurs Délégués
QUI : PÔLE ACTIVITE SPORTIVE	
PARTICIPANTS : <u>Président + 1 commissaire</u> Foot eff réduit: Emile / Georges Féminines: Marie Th / X Compétition: JJacques C / X Divers / Futsal: JJacques F	RESPONSABLES : Pascale Choquet Patricia Guilliani
DEROULEMENT : Vie de la commission – Présence commissaires – Organisation Points positifs - Difficultés rencontrées Gestion des différentes pratiques Besoins – Points à améliorer	QUAND : Lundi 13 Décembre 18H45 / 21H Salle du comité Invitation envoyée le 3/12

Intervention de Régis ETIENNE qui propose également que le groupe de travail : « **TRAVAUX** » se réunisse le **Vendredi 10 Décembre 2021 au Siège du District.**

Pour les autres Pôles, à l'appréciation des responsables.

RAPPEL DES ACTIONS A VENIR « DISTRICT »

Agenda prévisionnel des actions « DISTRICT » à venir jusqu'à Janvier 2022 :

2021

10/12 Buffet Dînatoire « DISTRICT » : Les commissaires du tournoi international

11/12 Assemblée Fédérale

2022

07/01 Dîner du Comité de Direction et du Personnel

18/01 Vœux aux Commissaires du District

27/01 Dîner des Commissions

Dans la continuité de l'engagement qui avait été pris par le Comité de Direction, des rencontres avec les Président(e)s de clubs ont été mises en place en tenant compte du nombre de licenciés, DEUX rendez-vous ont été annulés par manque de candidats.

Une nouvelle invitation est faite pour le **15 janvier 2022 incluant tous les clubs**, avec le même ordre du jour et l'intitulé « Séminaire des Présidents-es »

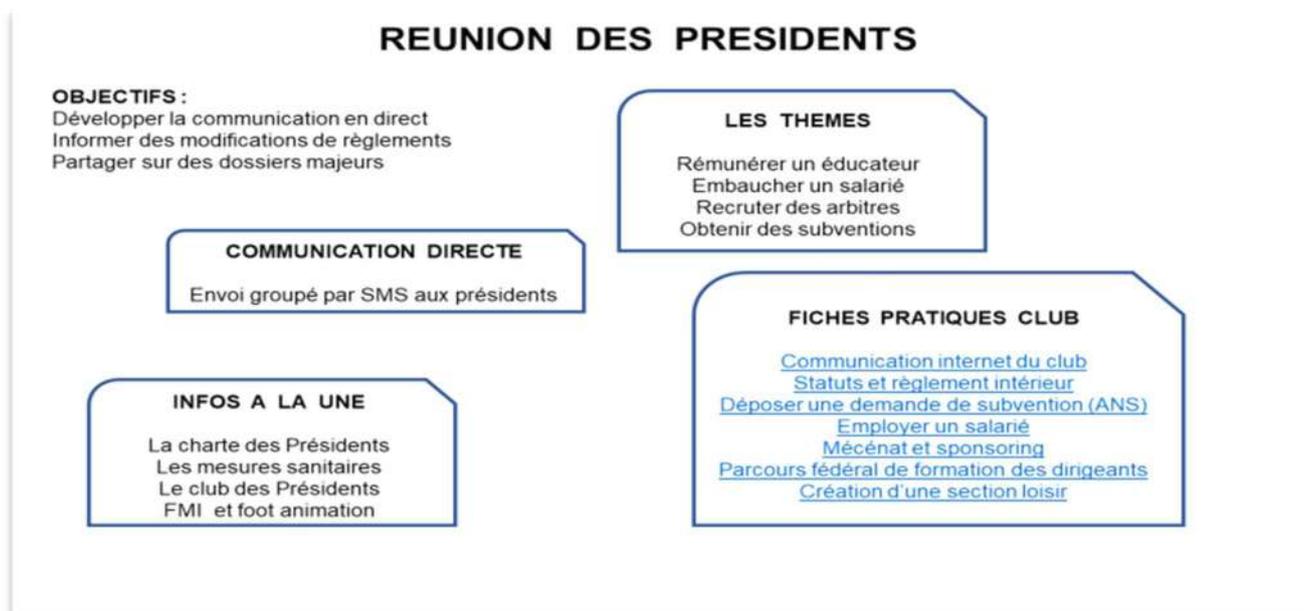
Toutefois, le Comité de Direction va mener une réflexion sur la forme à adopter pour mieux sensibiliser les Clubs, le mode par nombre de licenciés ne rencontrant pas un réel succès vu les inscriptions des Clubs ;

Des Interventions, en plus de celle de Maître PARIENTE, prévues pour le 15 janvier 2022 :

Henri BAQUE : **Présider un Club de Football** (*Projection*)

Patrick DARDENNES : **Mais qu'est-ce qu'un Bénévole et des fiches pratiques vont être proposées**

Récapitulatif



Action:

*Invitation de tous les clubs pour le 15 Janvier 2022

*Pour les actions à venir créer des listes téléphoniques « SMS » : « Présidents-es » pour une communication au plus proche avec envoi des informations en simultané par SMS au Président en complément de l'envoi sur la boîte mail du club.

FINANCES

Intervention de Bruno FOLTIER

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel effectué (fait en juillet sur la base d'une saison normale) au plus proche pour la saison en cours et on rajoute les données à date depuis le début de la saison.

Situation financière « PREVISIONNELLE » remise à tous les Membres (Juillet – Novembre 2021)

RECETTES :

« Part sur licences et Démissions »

Nous devrions avoir le montant prévu, ayant à ce jour plus de 30 000 licenciés

Subventions :

Une augmentation à prévoir avec des subventions non prévues au budget (Fonds de Solidarité Clubs / Subvention LFA « exceptionnelle » à la suite du départ des clubs Parisiens et un don SOBEMA)

Produits des stages On ne pourra avoir un aperçu qu'en fin de saison (Nouveauté pour les repas, reversement IR2F en fin de saison, etc...)

DEPENSES :

Pas de remarques particulières, on devrait s'approcher du prévisionnel.

Précision :

- ✚ Prêt garanti par l'Etat Accordé

A noter que le prochain relevé de compte pour les Clubs sera adressé mi-janvier 2022 (A titre de rappel, aucun relevé la saison dernière)

Action:

Préparation d'une action en direction des Clubs (Devis en cours).

SERVICES CIVIQUES

Proposition prévisionnelle de Journées Civiques, intervention de Patrick DARDENNES, qui propose un retroplanning ci-après (Les dates peuvent changer selon les disponibilités) :

SERVICES CIVIQUES

OBJECTIFS :

Faire découvrir de nouveaux environnements à nos services civiques
Réaliser 2 rendez-vous rencontres pour nos services civiques
Faire découvrir des domaines hors foot , voir hors sportif
Partager sur leur activité et missions réalisées

PARTICIPANTS :

Services civiques du district 94

ACTION : Visite de l' INSEP
(2 groupes de 30 pers)
Jeudi 12 mai et Mardi 24 mai

ACTIONS

Visite de la plus grande caserne de pompiers d'Europe : Paris Massena – Février
Visite d'un site sportif : INSEP - Mai

Rendez-vous 9H30
10H – 12H30 : Visite
Objectifs et fonctionnement de l'INSEP
Visites des installations sportives
Découverte des entraînements et rencontres avec les athlètes
12H30 – 13H30 : Déjeuner au self des sportifs
13H30 – 14H30 : Partage d'expérience avec les services civiques sur leur activité en club

BUDGET ACTION INSEP:

Base 60 pers
Visite – 204 Euros (30 pers)
2 groupes = 204 X 2 = 408 Euros
Déjeuner : 11,40
2 groupes = 11,40 X 60 = 684 Euros
Total : 1092 Euros
Transport car district/Insep
Cadeau textile souvenir

PLANNING :

Envoi des invitations – Confirmation de présence
Relance – Confirmation de présence
Envoi des convocations aux services civiques inscrits
Si absence malgré une confirmation de présence : Retenue de la part district du mois

Action:

- Respecter le planning pour les convocations et les réservations selon les dates retenues.

Intervention de José DIAS, Président de la Commission :

EFFECTIFS PAR CATEGORIE

CATEGORIE	NOMBRE	DESIGNABLES
D1	14	13
D2	22	16
D3	10	8
D4	16	7
AAD	16	14
DIVERSIFIE	16	15
JAD	21	20
TOTAL	114	111
FUTSAL D1	8	7
FUTSAL D2	14	9
TOTAL	22	16

- 10 échecs ou absences au test physique de rattrapage
- + 40 arbitres d'ici fin 2021 (stagiaires)

POINT FIA

- Octobre 2020 : **18 présents / 13 valides théorique / observes : 7**
- Juillet 2021 : **16 présents / 10 valides théorique**
- Octobre 2021 : **14 présents / 10 valides théorique**
- Novembre 2021 : **13 présents / (en attente) valides théorique**

POINT OBSERVATIONS

D1	14
D2	14
D3	2
D4	5
AAD	4
JAD	8
STAGIAIRES	16
TOTAL	63 (RESTE : 99)

CRA

- Relation CRA : 18/11
 - o Beaucoup de désignations
 - o Gestion des FIA - Accès aux informations : licences stagiaires
 - o Effectifs Ligue

CALENDRIER ET ACTIONS

- **REALISE**
 - o Formation continue Futsal : 06/10
 - o Rattrapage Test physique Foot 11 : 16/10
 - o Test théorique Futsal : 13/10
 - o Test théorique Foot 11 : 20/11
 - o FIA 2 : 27, 28/11, 4,5/12
- **A VENIR**
 - o Rattrapage tests physique et théorique Futsal : 08/12
 - o Rattrapage test physique Foot 11 : 11/12

- Rattrapage test théorique Foot 11 : janvier
- Formation Observateurs : janvier
- FIA (janvier)

DIVERS

- **Budget Arbitrage** : accompagnement, recrutement, actions clubs
- **Equipement CDA : animation (devis)**
Le Comité donne son accord

TECHNIQUE

Présentation des actions techniques par Hédi OUDAYA, technicien du District :

FOOTBALL DES JEUNES

- Commandes de la DTN :
 - Observations des pratiques U7-U9-U11-U13 (date butoir :15 avril)
 - Schéma régional DAP (questionnaire envoyé aux clubs) (date butoir : 31 mars)
 - Valider les Sections Foot Loisirs sur Foot 2000 + tableau à retourner (17 février)
- Accompagnement des clubs (Label + PEF) – Visites à programmer
- Réunion des DAP IDF le 23 novembre à Morfondé :
 - Critérium interdistrict U11 - Proposition à venir concernant les rencontres interdépartementales
 - Nombre de clubs ont refusé des inscriptions
 - Label : Réflexion DTN sur un label unique – Date butoir du dépôt des candidatures le 15 décembre - Commission de labélisation en mai 2022
 - Nouveau Challenge PEF : calendrier pas fixé (communication à faire auprès des clubs)
 - Proposer du Foot Loisirs aux catégories U14 à séniors (Foot à 7, à 8, à 11- sans compétition)

FOOTBALL FEMININ

Les Pratiques :

- Reprise des Plateaux et Critériums – le 9 octobre (clubs labélisés) – 13 novembre (autres clubs)
- U7-U9 :
 - Plateaux Fillofoot - 13 Clubs
 - L'organisation des clubs ne laissent pas de place à un travail prévisionnel. Les disponibilités arrivent très tardivement et ne permettent pas de sensibiliser/inviter l'intégralité des clubs.
 - Un travail de communication et de positionnements plus flexibles sont en cours d'élaboration. Ils seront diffusés avant les vacances de Noël dans l'optique de disposer de 8 à 10 dates sur la 2^e partie de saison.
- U10-U11 :
 - Critérium (12 à 16 journées - 16 clubs)
 - Challenge Régional
 - Coupe Futsal
- U12-U13 :
 - Critérium - (12 à 16 journées - 18 clubs)
 - Festival U13
 - Coupe Futsal
- U14-U15 :
 - Critérium – 16 clubs
- Début d'accompagnement des clubs (Label + PEF) – Visites programmées

Le retour de FMI et de FMP est très faible. Très peu de visibilité sur la tenue des rencontres.

Plus de 15 modifications enregistrées après les dates des engagements (engagements et désengagements). Ce phénomène a créé des poules déséquilibrées en nombre et laisse place à de nombreux exempts dans la presque totalité des catégories.

En ce sens et de façon urgente, la première phase qui devait se terminer fin janvier n'ira pas à son terme et une phase 2, plus cohérente, va être faite pour le début de l'année en faisant les ajustements nécessaires et effectuer une nouvelle répartition des clubs et des équipes engagés.

Malgré une flexibilité de notre part, un réel manque de respect sur les règlements et catégories d'âge.

- ✚ Sur la catégorie Féminine, un large débat des Membres sur la FMI et les problèmes administratifs (Amendes à appliquer)

FORMATION DE CADRES

 PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022 (JANVIER A JUIN)			
CFF1			
U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT	13/01/2022
03/02/2022	04/02/2022	CLUB	10/02/2022
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT	17/03/2022
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)			U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
24/02/2022	25/02/2022	CLUB	28/04/2022
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)			U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
21/02/2022	22/02/2022	CLUB	25/04/2022
CFF2			
U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
20/01/2022	21/01/2022	CLUB	27/01/2022
17/02/2022	18/02/2022	DISTRICT	07/03/2022
24/03/2022	25/03/2022	CLUB	07/04/2022
CFF3			
U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
24/01/2022	25/01/2022	CLUB	14/02/2022
19/04/2022	20/04/2022	CLUB	12/05/2022
MODULES COMPLÉMENTAIRES			
Futsal Base -Module découverte-			Gardien de But -Module découverte-
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
24/05/2021	25/05/2021	CLUB	03/03/2022
Module U6-U7 - Module 5-6 ans			Animatrice Fédérale de Football
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
15/12/2021	15/12/2021	DISTRICT	26/03/2021
05/05/2021	05/05/2021	DISTRICT	14/05/2021
CERTIFICATIONS			
CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)			CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début
04/12/2021	04/12/2021	DISTRICT	21/05/2022
			23/06/2022

Deux dates vont être proposées pour des CERTIFICATIONS dès le début de l'année, pour répondre aux nombreuses demandes des Clubs.

SELECTIONS / DETECTIONS

- **U13G** : début le 25 octobre – fin le 1^{er} décembre
 - o 3 tours de détections qui symbolisent 11 rassemblements
 - o Nous avons modifié l'organisation et le système d'évaluation :
 - Les retours des clubs sont positifs et l'observation nous semble plus pertinente.

- **U14G** : seconde partie de saison
- **U15G** : début le 13 octobre – Interdistrict le 11 novembre
 - 3 tours de détections + 1 entraînement + 1 match amical
 - Retours Interdistricts
 - Manque de relations entre les joueurs dû à une mixité plus importante de la sélection
 - 2 joueurs se sont particulièrement illustrés
 - Bon état d'esprit - Solidarité et investissement
 - Résultats sportifs négatifs (1N – 2D)
- **U16G** : début le 13 octobre – Interdistrict le 3 novembre
 - Retours Interdistricts
 - Manque de relations entre les joueurs dû à une mixité plus importante de la sélection
 - 4 joueurs se sont particulièrement illustrés
 - Très bon état d'esprit - Solidarité et investissement
 - Résultats sportifs positifs (2V – 1D)
- **U13F** : Nous avons reçu le 8 novembre 2021 par le biais de la LPIFF une communication de la DTN. Celle-ci nous alerté sur le fait qu'une nouvelle finalité allait être mise en place pour ce public dès cette saison. Ainsi et contrairement aux saisons précédentes, « l'ensemble des joueuses U13F de « notre » District « doit être » observé ».
- Une liste de 20 joueuses est à communiquer pour mi-février. Notre réflexion s'oriente donc sur une organisation semblable au Concours INF U13G.
- **U14F** : seconde partie de saison
- **U15F** : début le 20 octobre - Interdistrict le 27 novembre
 - 2 tours de détections + 1 entraînement + 1 match amical
 - Retours Interdistricts
 - Manque de relations entre les joueuses dû à une mixité plus importante de la sélection
 - 1^e joueuses s'est particulièrement illustrée
 - Très bon état d'esprit - Solidarité et investissement
 - Résultats sportifs mitigés (2N – 1D)
- **U15 Futsal** : début le 25 octobre - Interdistrict le 4 décembre
 - 1 tour effectué car 2 clubs présents malgré l'ouverture aux clubs libres (CTR Michel Drouillat présent)
 - Pas de participation à l'interdistrict vu le niveau des joueurs (CTR averti)
- **U18 Futsal** : début le 26 octobre - Interdistrict le 11 décembre
 - 3 tours organisés + un match amical (US Créteil Futsal R3)

Constats :

Le niveau général de nos sélections est moins bon sur tous les plans, excepté dans l'engagement de nos jeunes.

La participation des clubs reste une réelle problématique. Après le concours INF, les clubs n'inscrivent plus leurs joueurs. Ceci pour les « cacher » aux autres clubs.

À la suite de supervisions de rencontres, deux jeunes convoqués de clubs distincts :

- L'un a répondu positivement
- Le second club a répondu que le jeune était blessé. Ce dernier a cependant joué le match précédant et suivant la détection.

A voir pour l'avenir de quelle façon agir : financièrement (les clubs) et/ou sportivement (les joueurs/joueuses).

- Des phénomènes similaires commencent à naître autour du public féminin.

Réflexions de l'équipe Technique :

- *La pandémie a causé un phénomène de sous entraînement*
- *La création du District 75 a fait migrer des clubs de qualités et de « hauts niveaux »*
- *Le manque d'investissement des clubs limite la qualité et prive des jeunes d'opportunité*
- *Le niveau de compétition des clubs Val-de-Marnais a diminué ce qui attirent moins de joueurs et joueuses « extérieurs » et incitent les résidents à quitter le département.*

Intervention de Mme Estelle BATHENAY, Vice-Présidente du District sur les sélections féminines

« Constat » :

- ✚ **Aspect Sportif : faible**
- ✚ **Les sélections : Démarrage plus tôt dans la saison** (*Intervention Hédi, qui explique que cela sera très compliqué, les dates étant prises pour les Detections garçons et complique de faire en simultanée surtout par manque de Commissaires disponibles*)
- ✚ **Méconnaissance DES PARENTS sur le rôle du Districts** (*Prévoir un livret explicatif à destination des familles*)
- ✚ **Clubs qui ne jouent pas le jeu** (*Des sanctions seront prévues*).

Action : Prévoir une collation « District » pour les déplacements

Prévoir des Tee-Shirts souvenir pour les SELECTIONS « Filles et garçons »

Le Comité valide ces demandes et des commandes vont être faites.

Intervention de Lili FERREIRA, qui précise que toutes les demandes « logistiques » (*Car, collation, etc...*) **doivent être faire au moins une semaine à l'avance à l'aide de la fiche prévue à cet effet.**

Action : Une semaine avant l'action remplissage de la fiche matériel

A noter, la totalité des actions ont eu lieu dans le respect des délais imposés malgré l'absence de CTD PPF qui en a l'intégrale responsabilité.

FOOTBALL A L'ECOLE

- Réunion faite le 16 octobre au District avec les CPC et le CPD Mathieu Marchetti

FOOTBALL HANDICAP

Premier de Cordée : jeudi 25 novembre, intervention avec Khalil Dogui (Ecole Plésséenne) à l'hôpital Robert Debré

- Handicap mental :
 - 3 manifestations déjà organisées depuis septembre
 - 2 prévues avec la LSAIDF les 11 et 18 décembre au District
 - Présence d'un membre du comité directeur le 11 décembre de 9h à 13h pour accueillir la LSAIDF
 - Convention faite (à envoyer aux associations qui participent aux évènements)
- Mal-voyants : manifestation prévue reportée par l'association (date à prévoir)

FOOTBALL LOISIRS

- Foot en Marchant :

- Matinée organisée le 30 octobre (4 équipes présentes : CAV - UF Créteil – USVA - CT)
- Manifestation prévue le Dimanche 30 janvier 2021 en direction des +55ans. Une communication sera faite ces prochains jours.

Il devient difficile de répondre à toutes les actions de façon pertinente. Aujourd'hui certains dossiers ne peuvent être suivis efficacement car la quantité prend le pas sur la qualité.

E-sport : 94e-League

- Mise en place par Tom, service-civique a la charge du dossier, sous la supervision d'Hedi.
- Le sujet est maîtrisé et les inscriptions devraient être ouvertes à partir du 03 décembre 2021

Action : Avant l'ouverture du tournoi, nous souhaiterions avoir l'accord pour proposer une récompense individuelle au vainqueur, au finaliste et au troisième

- 1 an d'abonnement au Ps + (format carte cadeau – 60€)
- 3 mois d'abonnement au Ps + (format carte cadeau – 25€)
- 1 mois d'abonnement au Ps + (format carte cadeau – 9€)

- Pour information, le Ps + est un abonnement permettant de jouer en ligne

Le Comité donne son accord pour les récompenses proposées.

COURRIERS DIVERS

Voir le récapitulatif, les courriers ne seront pas abordés, hormis si besoin de précisions :

FFF

22/10/21 = Courrier du Président de la CFA (Référénts en arbitrage)

19/10/21 = Schémas régionaux et départementaux DAP

LFA

29/10/21 = Nouveau site PEF

29/10/21 = Webinaires de Novembre

25/10/21 = Calendrier de réunion Teams à destination des instances

25/10/21 = Webinaire du 28/10/21

22/10/21 = Les journées de l'arbitrage – 20^{ème} anniversaire

19/10/21 = Informations billetterie Euro 2022 Women

LPIFF

25/10/21 = Dispositif Rebond du FNE Formation

17/11/21 = Réunion de coordination CTSAP le 23/11/21 au Domaine de Morfondé

Dernier Comité de la LPIFF : *Le Président fait un retour, celui-ci concernait principalement l'Assemblée Générale de la LPIFF*

CDOS

25/10/21 = Comité de Pilotage « Retour à l'eau et appropriation des Berges en VDM du 04/11/21

25/10/21 = Guide des subventions

CLUBS

PARIS FC =

- *Invitation Paris FC / Girondins de Bordeaux du 12/11/21 – Président excusé
- *Invitation Paris FC / Rodez du 06/11/21 – Président excusé
- *Invitation Paris FC / CSC Cayenne du 27/11/21 – Président excusé
- *Invitation Paris FC / SC Bastia du 03/12/21 – Président assiste

AFSVFP

- 18/10/21 = Lien Zoom assemblée générale extraordinaire du 26/10/21
- 27/10/21 = Communiqué de presse à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/10/21
- 02/11/21 = Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/10/21
- 18/11/21 = Invitation à la cérémonie des Iris du sports du 02/12/21

DIVERS

Ville de Vitry/Seine = Invitation à l'inauguration du nouveau terrain de football synthétique le 20/11/21 à 11h00

Ville d'Orly = Courrier de Madame le Maire à la suite des Incidents au Stade Jean Mermoz à Orly du 17/10/21

UNAF = Changement de Président – SIHL Nicolas

ANPDF = Dotation d'un Kit de 6 cibles de Foot Golf avec jalon et drapeaux – En cours de livraison

PSG = Bon de Commande aux clubs PSG/REAL MADRID Féminin du 09/11/21 au Parc des Princes

SDJES 94 = Crédit Emploi «1 jeune -1 solution ».

DIVERS

Comparatif des Licenciés (Tableau détaillé remis à tous les Membres)

Saison 2019 & 2020	Saison 2020 & 2021	Saison 2021 & 2022	
30 612	26 785	24 743 <i>(Au : 19/10/21)</i>	30 038 <i>(Au : 29/11/21)</i> <i>+ 13 295 depuis dernier Comité</i>
		Nouvelles licences : 6 658 <i>(26,90 %)</i>	Nouvelles licences : 10 772 <i>(35,86 %)</i>
		Renouvellements : 15 814 <i>(63,93%)</i>	Renouvellements : 16 667 <i>(55,48 %)</i>
		Mutations : 2 271 <i>(9,18 %)</i>	Mutations 2 599 <i>(8,66 %)</i>

CLASSE FOOT et UNSS

Intervention du Président qui souhaiterait mettre en place une Convention.

Action : Estelle BATHENAY doit se rapprocher de la responsable pour fixer un RDV.

VISITES CLUBS

Action : Réaliser un planning prévisionnel de visites (Equipe Technique) afin que les Membres du Comité puissent se positionner et accompagner le Technicien du District.

POINT SUR LES LABELS :

Action : Le Comité propose que les labels : 2019/2022-23 soient remis au District, lors du Séminaire des Présidents-es de Clubs prévu le 15 janvier 2022 au siège du District.

Labels « GARCONS » 2019/2023

Labels « FILLES » 2019/2022

CACHAN CO/ CRETEIL LUSITANOS US / IVRY US
FOOTBALL / LUSTANO US / SUCY FC / ST
MANDE FC

ORLY AS (Remise faite)

CRETEIL LUSITANOS US / JOINVILLE RC /
LUSITANOS US

Actions :

- * A préparer : 6 Dotations Garçons + 3 Dotations "Filles"
- * Inviter les Clubs concernés

Pour les Labels 2021 / 2024 :

Les remises seront à faire en clubs avec des Membres du Comité de Direction. Le Président, sera normalement présent à toutes les remises (Voir tableau joint dans les dossiers)

Labels « GARCONS »	Labels « FILLES »
<p>CHOISY AS / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / FONTENAY US / JOINVILLE RC / MAISONS ALFORT FC / NOGENT SUR MARNE FC / APAC / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS / VINCENNOIS CO</p> <p>Labels « FUTSAL » : BORD DE MARNE FUTSAL (2020-2023) / ST MAURICE AJ (2020-2022)</p>	<p>CHOISY LE ROI AS, ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL, MAISONS ALFORT FC, APAC, THIAIS FC, VGA ST MAUR FF, VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS, VINCENNOIS CO, VITRY ES</p>

Actions :

- * **12 Dates à prévoir + 2 Dates pour Futsal**
- * Adresser mails aux clubs pour définir le jour et l'heure (Filles et Garçons même club = 1 seule remise)
- * Définir qui sera présent du Comité en plus du Président

Accompagnement des clubs :

- Pour cette saison la date butoir pour déposer les Labels en commission **est le 15 décembre** (Article mis en ligne sur le site internet)
- Un accompagnement est proposé pour renseigner le document sur Foot Clubs.

PASS SANITAIRES – RAPPELS

À la suite de plusieurs interrogations et afin de clarifier toutes les décisions, le District applique les dispositions décidées lors du Comité Exécutif de la LFA pour la non-utilisation des Pass-Sanitaires.

SYNTHESE

➤ **Principe fondamental**

*Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un **pass sanitaire valide**. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.*

➤ **Vérification**

*Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. **L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.***

➤ **Non-présentation d'un pass sanitaire valide**

Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, **l'arbitre doit lui interdire de participer** à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match. Si malgré le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club dispose toujours d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie (8 en foot à 11), dans ce cas la rencontre peut se tenir normalement.

Situation 1 – Insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide

Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs car ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait (voire les deux clubs si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie). Page 3 PV COMEX du 20 août 2021 **Il est toutefois précisé que la perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général, et ce jusqu'à la date du 15 novembre 2021**

Situation 2 – Refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans pass

Un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide mais malgré cela le club décide de ne pas les retirer de la feuille de match et l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre : le club adverse, pour des raisons évidentes de protection de la santé de ses licenciés, peut alors exceptionnellement refuser de jouer le match. Il devra indiquer explicitement sur la feuille de match le motif de son refus de jouer. **Dans cette situation, la rencontre n'a pas lieu et le club du ou des joueurs ne présentant pas un pass sanitaire valide perd la rencontre par pénalité.**

Situation 3 – Déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass

Comme dans la situation précédente, le club décide de ne pas retirer de la feuille de match un ou plusieurs de ses joueurs alors qu'ils ne présentent pas un pass sanitaire valide et l'arbitre n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre, mais cette fois le club adverse ne refuse pas de jouer et la rencontre a donc lieu : dans la mesure où les deux clubs et l'arbitre ont accepté le déroulement du match dans de telles conditions, alors le résultat de la rencontre ne pourra plus être remis en cause. A ce sujet, il est décidé que dans les situations exposées ci-avant, dans la mesure où il est question de la protection de la santé des licenciés et non des conditions habituelles de qualification et de participation des joueurs, **les procédures des réserves, de la réclamation et de l'évocation ne sont pas admises, étant entendu, comme expliqué dans la situation 2 ci-avant, qu'il est reconnu le droit de refuser de jouer lorsqu'au moins un joueur adverse ne présente pas de pass sanitaire valide.**

Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux.

En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause.

NOUVELLES MESURES APPLICABLES (26.11.21)

Un article complet a été mis en ligne sur le site internet



FINALES DES COUPE DU VAL DE MARNE

- **Finale FUTSAL (Jeunes et Seniors)**

Une demande officielle a été adressée à la Ville de Vitry sur Seine pour le 1^{er} juin 2022

- **Finales Foot à 11 : Proposition de la Commission Compétitions**

Action : Appel à candidature sur le site et le journal numérique du District pour les 11 et 12 juin 2022

PROTECTION DES LICENCIES :

Intervention du Président qui précise que des fiches sont en cours d'élaboration par la FFF et que le District mènera des actions dès la saison prochaine.

Mamy PAULETTE (Remis à chaque Membre)

Action : Une diffusion à faire, après quelques changements

TOUR DE TABLE

Denis TURCK :

Revient sur les points à développer et à mettre en place selon les objectifs qui avaient été défini en début de mandature :

- ✚ Renforcement des liens entre les Clubs et le District (Actions à prévoir dans les Clubs)
- ✚ Développement du Futsal
- ✚ Création du Collège des Présidents-es
- ✚ Sections Sportives

Jean Jacques FOPPIANI :

- ✚ Informe que pour la FMI, blocage des utilisateurs « FOOT CLUB » pour son groupement
Une demande de précision auprès du service informatique de la LPIFF va être faite par le District
- ✚ Explique la visioconférence faite au sein de son club avec OMS VITRY et les Lycées et Collèges pour présenter « SECTION SPORTIVE »
- ✚ Pass Sanitaire : Regrette qu'il n'y ait pas eu de débat sur le sujet et demande qu'un message soit adressé aux Arbitres pour clarifier le rôle de chacun (*L'arbitre étant garant sur le match*)

Francis DELAGE :

- ✚ Passer un message aux Clubs, lorsqu'un Educateur passe un Module, préconisation de prendre une licence « Animateur »

Jean Pierre MAGGI :

- ✚ Revient sur les feuilles de matchs papier « non scannées » sur FOOT 2000

Action : Le problème a été remonté au Service Informatique (en attente de retour)

Bruno FOLTIER :

✚ Informe du décès d'un jeune joueur du Club d'Ormesson US (14 ans)

Action : Un message va être mis sur le site.

Lili FERREIRA :

✚ Remerciements à Patricia GUILIANI et Igor pour la formation « FMI » faite au Club de Bry FC

PROCHAINS COMITES DE DIRECTION

LE 02 FEVRIER 2022 à 19H00

LE 30 MARS 2022 à 19H00

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 14 Décembre 2021

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mmes POLICON, NYEMBMAL.

MM. BOUSSARD, BRUNET, LEFEUVRE, SAMBA, SOUISSI, THOUVENET.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs coéquipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service des Sports du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-Pendant la trêve de fin d'année du samedi 18 décembre au dimanche 02 janvier 2022

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Sinon match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23388987- RUNGIS US 2 / CHOISY LE ROI AS 2 Séniors D1 du 12/12/2021

Compte tenu de l'indisponibilité du terrain (2 matchs en même temps)

La commission fixe la rencontre au 9/01/22.

23403729- OLYMP. PARIS ESPOIR / CHARENTON CAP 3 Séniors D3.B du 12/12/2021

Courrier du Parc du Tremblay du 10/12/22 (fermetures des terrains les 11 et 12 Décembre 2021). Report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 9/01/22.

Nota = Au club recevant sur les installations du Parc du Tremblay penser à avertir le District pour le report des rencontres.

23840783- AS ZENAGA / VILLENEUVE AFC Séniors D4.B du 12/12/2021

Courrier du Parc du Tremblay du 10/12/22 (fermetures des terrains les 11 et 12 Décembre 2021). Report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 9/01/22.

Nota = Au club recevant sur les installations du Parc du Tremblay penser à avertir le District pour le report des rencontres.

23840760 – BRY FC 1 / VILLENEUVE AFC 1 Séniors D4 B du 21/11/2021

Après audition des personnes présentes :

Club de BRY FC

M. Franck ROULON, Président

M. Sami FIRAD DIBECH , arbitre assistant

M. Valery MONNEY, arbitre central du club

Club de VILLENEUVE AFC

M.Mickael GUN, Président

M.Drissa COULIBALY, éducateur

Considérant que la FMI a été utilisée mais non transmise car non clôturée par le capitaine de Villeneuve AFC,

Considérant que l'éducateur de Villeneuve AFC, M. COULIBALY a donné par téléphone son code de match à M. MONNEY (arbitre central de Bry FC) pour clôturer la FMI,

Considérant que la réserve d'avant match posée par Villeneuve AFC n'apparaît plus,

Considérant que le club de Bry FC a fait parvenir au district une feuille de match papier remplie pour les 2 équipes par M. MONNEY (Arbitre du club de Bry FC),

Considérant que M. MONNEY (Arbitre du club de Bry FC) n'avait pas à avoir accès aux informations de Villeneuve AFC dans la FMI,

Considérant que le score à la fin de la rencontre était de 2-1 en faveur de Villeneuve AFC mais que sur la feuille de match papier, il est noté 2-2,

Considérant que **M. MONNEY** (Arbitre du club de Bry FC) a été victime de propos injurieux, de gestes grossiers, de menaces verbales tout au long du match de la part de joueurs de Villeneuve AFC,

La commission après délibération :

- Demande un rapport circonstancié à M. MONNEY (Arbitre du club de Bry FC)*
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline*

TIRAGE COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage sauf Amitié	09 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8ème Finale	06 Mars 2022	08 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	11et 12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT CDM

23839063- VINCENNES SP 5 / VILLIERS ES 5 CDM D2 du 12/12/2021

Courrier du Parc du Tremblay du 10/12/22 (fermetures des terrains les 11 et 12 Décembre 2021). Report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 9/01/22.

Nota = Au club recevant sur les installations du Parc du Tremblay penser à avertir le District pour le report des rencontres.

TIRAGE COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
cadrage	20 Février 2022	01 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

23824549- OPEJ SPORTING CLUB / MAROLLES FC Anciens D4 du 12/12/2021

Courriel de Marolles du 8/12/21.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de Marolles FC.

23824555- ST MANDE FC 12 / VALENTON FA 11 Anciens D4.A du 19/12/2021

Courriel de St Mandé du 7/12/21 (inversion de terrain).

Accord de la commission pour l'inversion du match sous réserve de l'accord de l'équipe de Valenton.

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<u>1/8 Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>¼ Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>½ Finale</u>	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
<u>Finale</u>	<u>12 Juin 2022</u>	

CHAMPIONNAT + 55 ANS

Les Calendriers de la phase 2 paraîtront mi-janvier 2022 sur internet.

23841749- ENTENTE FONTENAYSIENNE / AMICALE CLUB 2 Anciens + 55 B du 19/12/2021

Courriel et accord des 2 clubs via footclub du 14/12/21 (Report de la rencontre).

La commission fixe la rencontre au 27/02/22. Prévenir vos adversaires.

23841742- AMICALE CLUB / US VILLEJUIF Anciens + 55 B du 5/12/2021

Courrier du Parc du Tremblay du 10/12/22 (fermetures des terrains les 11 et 12 Décembre 2021). Report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 9/01/22. Prévenir vos adversaires.

Nota = Au club recevant sur les installations du Parc du Tremblay penser à avertir le District pour le report des rencontres.

23841748- US VILLEJUIF / VGA ST MAUR Anciens + 55 B du 12/12/2021

Courriel de Villejuif du 10/12/21 (report de la rencontre).

La commission fixe la rencontre au 30/01/22. Prévenir vos adversaires.

TIRAGE COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 janvier 2022	Tirage effectué
1/8^{ème} Finale	05 Mars 2022	25 janvier 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11et 12 Juin 2022	

FEMININES

24050336- US VILLENEUVE ABLON 2 / LUSITANOS ST MAUR Féminines D1 du 12/12/2021

Courriel du 10/12/21 et accord des 2 clubs - Report de la rencontre.

La commission donne son accord à titre exceptionnel et fixe la rencontre au 15/01/22.

DEPARTEMENTALE JEUNES

TIRAGE COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	9 janvier 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U18

23822838 – VILLENEUVE AFC 1 / BRY FC 1 du 05/12/2021 U18 D3 A

Après audition des personnes présentes :

Club Villeneuve AFC :

M.Mickael GUN, Président

M.Mathieu HESSELS, Arbitre central du club

Club de Bry FC :

M.Franck ROULON, Président

M.Jean-Claude EGOUY, Educateur

Considérant qu'à la suite du contrôle du Pass sanitaire des joueurs de Bry FC à l'entrée du stade de Villeneuve, 5 joueurs de Bry FC avaient un pass valide et 2 joueurs présentaient un test PCR non valide (Plus de 24 heures),

Considérant que les autres joueurs de Bry FC ne présentaient aucun document

La commission après délibération :

-Donne match perdu par forfait (1^{er}) à l'équipe de Bry FC (Moins 1 point- zéro but) et match gagné à Villeneuve AFC (3 points – 5 buts)

-Décide que le match retour se déroulera avec un arbitre officiel et un délégué à la charge des 2 clubs.

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 janvier 2022	Tirage effectué
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U16**23452413 – BONNEUIL CSM 1 / FONTENAY US 1 U16 D1 du 05/12/21**

Lecture de la feuille de match. (*Terrain impraticable*).

La commission fixe la rencontre au 09/01/2022.

23824281 – NOGENT FC 2 / KREMLIN BICÊTRE 2 U16 D4 A du 12/12/21

Courrier du Parc du Tremblay du 10/12/22 (fermetures des terrains les 11 et 12 Décembre 2021). Report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 09/01/2022.

Nota = Au club recevant sur les installations du Parc du Tremblay penser à avertir le District pour le report des rencontres.

23452094 – ARCUEIL CO / VALENTON ACA U16 D3 B du 12/12/21

Courriers des deux clubs des 12&13/12/2021 et lecture de la feuille de match. **Pass sanitaire non valide.**

La Commission :

-Décide match perdu : par forfait (1^{er}) à l'équipe de VALENTON ACA (moins 1 point) pour en attribuer le gain à l'équipe de ARCUEIL CO (3 points).

TIRAGES COUPE U16 VDM

U16 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragé	09 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

TIRAGES COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragé	30 janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

24200639 – LUSITANOS US 1 / BOISSY F.C.1 Coupe U16 du 28/11/21

Lecture de la feuille du match, *la commission enregistre le forfait de Boissy FC.*

Lusitanos US qualifié pour la suite de l'épreuve.

2^{ème} appel de feuille de match

24200638 - ALFORTVILLE US 1 / ECOLE PLESSEENNE 1 – 28/11/2021

CHAMPIONNAT U14

23822451 – GENTILLY AC 1 / CHAMPIGNY FC 3 U14 D4 C du 27/11/21

Lecture de la feuille de match, *la commission enregistre le 2eme forfait de l'équipe de Gentilly AC1.*

TIRAGES COUPE U14 VDM

U14 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragé	08 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragé	15 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	26 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 13 décembre 2021

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes GUILIANI Patricia, RANSOU Virginie, et MM. GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice, DARDENNES Patrick,

Absents excusés : Mme NAZICAL Marie-Ange, et MM. FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, LEBERRE Jean-Claude, NOYON Joël, LOPES Paulo, TAFININE Driss.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.
En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : *une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.*

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,

il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : [Driss 01.55.96.11.43](tel:01.55.96.11.43) ou Hédi : [01.55.96.11.42](tel:01.55.96.11.42)

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n° pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

PLATEAUX U 7

Plateau U6 - U7 du 11/12/2021 à CHAMPIGNY F.C. 94

Courrier tardif du club de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 09/12/2021 :

Pris note du FORFAIT AVISE de **PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A**

La Commission rappelle au club de CHAMPIGNY F.C. 94 que l'horaire officiel des plateaux U6/U7 est 13 H 00. Si vous souhaitez faire un changement d'horaires : vous devez demander l'accord de la commission et de vos adversaires.

PLATEAUX U 9

Plateau U9 du 11/12/2021 à FRESNES A.A.S.

Courrier tardif du club de MAROLLES F.C. du 08/12/2021 :

Pris note du FORFAIT AVISE **MAROLLES F.C.**

Plateau U9 du 04/12/2021 à BONNEUIL S/MARNE C.S.

Courrier tardif du club de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 07/12/2021 :

Pris note des problèmes de feuilles d'engagements non fournies.

FESTIVAL U13 : 1^{er} TOUR du 27/11/2021

La Commission constate le manque :

1. **Feuilles d'engagements : Poule 15 et 16 :** VITRY ES 1 et VITRY ES,
Poule 19 : THIAIS FC,
Poule 20 : AS VAL DE FONTENAY.

Sans réponse, avant le 19/12/2021 (**dernier délai**), une amende sera appliquée pour la disqualification de **20 € par équipe**.

2. **Résultats :** **Poules 7 et 8 :** Centre de CHOISY LE ROI,
Poules 19 et 20 : Centre de FONTENAY SOUS BOIS.

Sans réponse avant le 19/12/2021 (**dernier délai**), une amende sera appliquée pour le club recevant pour « COMPTE RENDU NON-RECU » de **50€ par poule**.

FESTIVAL U13 : 2eme TOUR 15/01/2022

Le 2ème TOUR du 15/01/2022 est annulé pour le motif suivant :
manque d'équipes engagées.

SAISON : 2021 - 2022**N°04 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT ANIMATION »
(PV DU 13/12/2021)**

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Pas de F.M.I Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1 / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL1 U13 Poules ABCD du 04/12/2021	200,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Pas de F.M.I Poule Aa, Poule Bb, Poule Cc	HAY LES ROSES C.A.7/LUSITANOS ST MAUR U.S.1 U11 G4 Aa,Bb,Cc du 27/11/2021	150,00 €
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	Pas de F.M.I Poule Aa, Poule Bb, Poule Cc	NOGENT S/MARNE F.C.5 /VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS7 U11 G4 Aa,Bb,Cc,Dd du 20/11/2021	200,00 €
860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	Pas de F.M.I Poule Aa, Poule Bb, Poule Cc	NOGENT S/MARNE F.C.5 /VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS7 U11 G4 Aa, Bb, Cc, Dd du 20/11/2021	200,00 €
521870	SUCY F.C.	Pas de F.M.I Poule Aa, Poule Bb, Poule Cc, Poule Dd	SUCY F.C. 7/ VILLIERS S/MARNE ENT.S.5 U11 G5 Poules Aa, Bb, Cc,Dd du 20/11/2021	200,00 €
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	Pas de F.M.I Poule Aa, Poule Bb, Poule Cc, Poule Dd	SUCY F.C.7 / VILLIERS S/MARNE ENT.S.5 U11 G5 Poules Aa, Bb, Cc, Dd du 20/11/2021	200,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Pas de F.M.I Poule Aa	FONTENAY SS / BOIS U.S.10/ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.10 U13 G 6 Aa du 20/11/2021	50,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Pas de F.M.I Poules Aa, Poule Bb	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.11 / BRY F.C.3 U13 G7 Poules Aa, Bb du 04/12/2021	100,00 €
	JOURNAL N°04	DES AMENDES	TOTAL GENERAL	1 300.00 €

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 /U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 13/12/2021

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON, MM. FOPPIANI, TAVENOT, ALVES

Participe : M. KATANGA Exaucé

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U10-U11 et U12-U13 « CRISTO'CUP »

Club : CRETEIL LUSITANOS FOOTBALL US

Date : 17 et 18/04/2022

Adresse : Stade DUVAUCHELLE
Rue Dominique DUVAUCHELLE
94000 CRETEIL

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 17 et 18 avril 2022.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc ... organisés par les clubs affiliés ne peuvent pas perturber le déroulement des épreuves officielles (Art 25.5 du R. S. G. du District du Val de Marne).

Catégorie : Futsal U11 et U12

Club : BOISSY FC

Date : 18 et 19/12/2021

Adresse : Gymnase PREAULT
94470 BOISSY-SAINT-LEGER

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 18 et 19 décembre 2021.

La commission ne peut homologuer ce tournoi car il manque dans le document remis l'adresse complète de l'installation, le temps de jeu par match, le nombre de match maximum, le montant du challenge si besoin et indiquer qu'en dernier ressort les litiges sont jugés par le District

JEUNES

U14 D2.A : CHARENTON CAP 1 / VITRY 94.2 CA 1 du 13/11/2021

Rectificatif

Réserve du club de **VITRY 94.2 CA 1**

Sur l'absence de présentation du PASS-SANITAIRE pour les joueurs :

HADDI Adam
MAGASSA Boukari
DJEDJE Aymeric
MOUHANKIE Efron
AUBE Yanis
DRAME Hadiyan
KUKULADZE Nika

du club de **CHARENTON CAP 1**.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée.

La commission convoque l'arbitre officiel de la rencontre et les dirigeants de chaque équipe le lundi 10 Janvier 2022 à 18h00.

SENIORS

SENIORS D4.B : BOISSY FC 2 / VILLECRESNES US 2 du 05/12/2021

Réserve du club de **BOISSY FC 2**

par lettre du 22/11/21 sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLECRESNES US 2**

Susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

MOAAD Adnan 9602504716
BESSAC Nicolas 861812143
RENAC Jordan 2308120259
RULLE Halan 2729114045

Du club de **VILLECRESNES US 2**

Ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le **07/11/2021** contre le club de **LE PERREUX ASF en championnat Senior D2/A**.

Par ces motifs dits que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District du V. D. M. Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de **VILLECRESNES US 2 (-1 point, 0 but)** pour en attribuer le gain à **BOISSY FC 2 (3 points, 3 buts)**

Débit : VILLECRESNES US 2 50,00 €
Crédit : BOISSY FC 2 43,50 €

SENIORS D3.A : KREMLIN BICETRE CSA 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 du 24/10/21 reporté au 28/11/2021

La commission prend connaissance des courriers du club KREMLIN BICETRE CSA concernant une substitution de personne sur le poste de dirigeant officiant comme arbitre assistant pour le club de CHEVILLY LARUE ELAN.

La commission vous informe concernant un dirigeant que vous devez faire une réserve d'avant match (Art 30.1 du RSG du District du Val de Marne)

Que d'autre part le match semble s'être déroulé sans incident ni problème, et que cette situation n'a pas eu d'influence sur le résultat de la rencontre.

La commission dit qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le résultat du match et confirme le score acquis sur le terrain.

Dans un cas avéré le résultat ne pourrait être remis en cause et serait sanctionné d'une amende financière de 100 €.

ANCIENS D1 : ARRIGHI AS 11 / IVRY FOOT US 11 du 21/11/2021

Reprise du dossier suite à la réserve d'ARRIGHI AS sur une suspicion de fraude sur identité sur 4 joueurs d'IVRY FOOTBALL US.

Après audition des représentants des 2 clubs et des joueurs NAIT MAMAR Youcef et AIT CHIRANE Nadir du club de l'IVRY FOOTBALL US et de l'arbitre central du club d'ARRIGHI AS.

Le contrôle des licences avec les pièces d'identité des 2 joueurs a été effectué et validé par l'arbitre de la rencontre.

Ces joueurs étant valablement qualifiés pour disputer la rencontre.

La commission constate l'absence des 2 joueurs du club d'IVRY FOOTBALL US :

CHAMBELLAN Anthony

BAIDRISS Samir

En conséquence, **la commission convoque à nouveau pour sa réunion du 10/01/2022 à 18h30.**

-Les joueurs d'IVRY FOOTBALL US

CHAMBELLAN Anthony

BAIDRISS Samir

-Un dirigeant de l'équipe de chaque club

-L'arbitre bénévole central d'ARRIGHI AS

munis de leur pièce d'identité et de leur licence, présence indispensable sous peine de sanction.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 13 Décembre 2021

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. F. DIAZ - V. MONNEY

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

D1

23974521: CAL 94 FUTSAL 1 / NOGENT FUTSAL 94 US 2 D1 du 20/11/21

Lecture de la feuille de match.

La Commission **enregistre le 2^{ème} forfait de NOGENT FUTSAL 94 US 2.**

23974525: CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / NOGENT FUTSAL 94 US 2 D1 du 03/12/21

Lecture de la feuille de match.

La Commission :

-Enregistre le 3^{ème} forfait de NOGENT FUTSAL 94 US 2, entraînant le forfait général de l'équipe. Avis aux clubs concernés.

-Transmet le dossier à la Commission Régionale de Futsal de la LPIFF pour suite à donner.

D2

24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21 remis au 18/12/21

Courriel de C NOUES du 08/12/2021 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission **fixe la rencontre au 12/02/2022 au Gymnase Yves Querlier.**

(Rappel) 24062323 : VERS L'AVANT /C NOUES D2 du 16/10/21

La Commission **fixe la rencontre au 08/01/2022 au gymnase Paul Eluard.**

(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN /C NOUES D2 du 05/11/21

La Commission **fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.**

(Rappel) 24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT D2 du 30/10/21

Courrier de Vers l'Avant et lecture du rapport de l'arbitre (match non joué – problème de vérification de licences)

La Commission **reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase Anne FRANCK.**

(Rappel) 24062330 : VINCENNES FC / CHOISY AS D2 du 06/11/21

Courriel de Vincennes FC du 05/11/21 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission **reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase La Maison Du Hand Ball.**

(Rappel) 24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 D2 du 22/10/21

Courriels de C NOUES en date du 25 et 26/11/2021 et de la municipalité en date du 25/11/2021 nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 27/11/2021 pour une manifestation de tir à l'arc.

La Commission **reporte la rencontre au 05/02/2022 au gymnase Yves Querlier.**

(Rappel) 24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS D2 du 15/10/21

Courriel et attestations des tests covid joints de CHEVILLY LARUE ELAN nous informant de trois cas de covid dans leur équipe.

La Commission **reporte la rencontre au 07/01/2022**

(Rappel) 24192003 : CHAMPIGNY CF 2/ MAISONS ALFORT CF 1 Coupe Futsal du 13/12/21

Courriel de CHAMPIGNY CF du 20/11/2021 et de la municipalité de l'indisponibilité du gymnase J. GUIMIER du 10 au 13/12/2021.

La Commission **reporte la rencontre au 18/12/2021 coup d'envoi 15h00. Prévenir l'équipe adverse.**

(Rappel) 24192007 : ST MAURICE AJ 2 / VITRY CA 1 du 11/12/2021

La commission constate 2 matchs le même jour dont la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL FUTSAL du 11/12/2021 et un match de Coupe du Val de Marne Futsal.

La commission **reporte le match de Coupe du Val de Marne Futsal au 18 /12/2021. Prévenir l'équipe adverse.**

Coupe Du Val De Marne Futsal

24192008 : CITOYEN DU MONDE 1 / CRETEIL FUTSAL US 2 du 11/12/2021

Courriel de CITOYEN DU MONDE du 07/12/21 déclarant forfait pour la rencontre citée en objet.

La commission enregistre le forfait avisé de Citoyen du Monde et déclare CRETEIL FUTSAL US 2 qualifié pour la poursuite de la compétition.

24192011: VITRY ASC 1 / NOGENT FUTSAL US 94 1 du 11/12/2021

Courriel de NOGENT FUTSAL US 94 en date du 08/12/2021 nous informant de 4 joueurs (dont le gardien) sélectionnés pour l'Interdistrict du 11/12/2021.

La commission reporte la rencontre au 18/12/2021. Prévenir l'équipe adverse.

24192006 : NOGENT US 94 /ULTRA FUTSAL CLUB 94 Coupe VDM Futsal du 11/12/21

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La commission enregistre le forfait de Nogent US (équipe absente) et déclare ULTRA FUTSAL CUB 2 qualifié pour la poursuite de la compétition.

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 16 DECEMBRE 2021

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1) ST MAUR VGA US (3) LIMEIL BREVANNES AJ (2) SANTENY SL (1)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2) VILLENEUVE ABLON US CHEVILLY LARUE ALFORTVILLE FC (2) VILLECRESNES US (2)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)

	ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
	NUEVO UNO (2)
Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres ont été fixées à ce jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille de match Manquante :

U16 D1 :

- ALFORTVILLE US 1 / LE PERREUX FRANCIENNE (1) DU 05/12/2021

U16 D3 :

- ST MANDE FC 1 / VAL DE FONTENAY AS 1 du 05/12/2021

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 12/12/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (avertissement)	2^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 Kremlin CSA Nogent FC FC D'Alfortville US Lusitanos Gentilly AC	25/09/2021 25/09/2021 02/10/2021 09/10/2021 13/11/2021		
U14 D3			
U14 D2 Villejuif US	13/11/2021		
U14 D1 Maison Alfort Fc Joinville RC	09/10/2021 20/11/2021		
U16 D4 Charenton Boissy FC	26/09/2021 12/12/2021		
U16 D3 Le Perreux Créteil UF Chevilly Larue Elan Ent Mandres Perigny St Mandé Fresnes AAS	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021 05/12/2021 05/12/2021 12/12/2021		
U16 D2 Charenton CAP	07/11/2021		
U16 D1 Alfortville US	05/12/2021		
U18 D3 Créteil FU Villemecresnes US	26/09/2021 05/12/2021		
U18 D2 St Maur VGA Vitry 94.2	26/09/2021 21/11/2021		
U18 D1			
SENIORS D4 Arceuil Lusitanos St Maur Vers l'Avant Boss Ton Foot PHARE Zarzissien	26/09/2021 26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021 12/12/2021		
SENIORS D3 Villiers ES Chevilly Larue Assomba	26/09/2021 21/11/2021 12/12/2021		
SENIORS D2			
SENIORS D1			
CDM D2 Villeneuve AFC Arcueil Nueve Uno	26/09/2021 26/09/2021 10/10/2021	21/11/2021	
CDM D1 Maccabi Créteil	07/11/2021		

ANCIENS D4 Marolles FC D'Alfortville Sucy FC Trav Portugais Ivry	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021 05/12/2021	05/12/2021	
ANCIENS D3 Paris Lisbonne	26/09/2021		
ANCIENS D2 Kremlin Villejuif US	26/09/2021 12/12/2021	10/10/2021	
ANCIENS D1 Vincennes AS Arrighi	05/12/2021 12/12/2021		
FUTSAL D1 Cal94 Vision Nova Kremlin	09/10/2021 13/11/2021 13/11/2021		
FUTSAL D2 ST Maurice	12/11/2021		

ANNEXES

AMENDES

Club :	500791	BRY F.C.					
Dossier :	19854553	du 15/12/2021	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	23822838	05/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		14/12/2021	14/12/2021		40,00€

Club :	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB					
Dossier :	19854537	du 15/12/2021	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	23822451	27/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		14/12/2021	14/12/2021		40,00€

Club :	538793	LA CRISTOLIENNE					
Dossier :	19838660	du 09/12/2021	Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule U	23824540	05/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		14/12/2021	14/12/2021		9,50€

Club :	542388	MAISONS ALFORT F.C.					
Dossier :	19854312	du 15/12/2021	Anciens +45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824738	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		14/12/2021	14/12/2021		9,50€

Club :	535547	SANTENY SP.L.					
Dossier :	19837278	du 07/12/2021	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23822930	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		14/12/2021	14/12/2021		100,00€

Club :	581200	U. S. DE NOGENT 94					
Dossier :	19853654	du 14/12/2021	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	23974521	20/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		14/12/2021	14/12/2021		40,00€

Dossier :	19853665	du 14/12/2021	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	23974525	03/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraignant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraignant Forfait General		14/12/2021	14/12/2021		100,00€
Dossier :	19853710	du 14/12/2021	Coupe Vdm Futsal (94)/ Phase 1	Poule Unique	24192006	11/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		14/12/2021	14/12/2021		40,00€

Club :	554257	VILLECRESNES U. S.					
Dossier :	19838661	du 09/12/2021	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23822925	05/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		14/12/2021	14/12/2021		9,50€

Club :	500138	VINCENNOIS C.O.				
Dossier :	19838663	du 09/12/2021	Anciens D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23453318	05/12/2021

Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	14/12/2021	14/12/2021		9,50€

Total Général :	398,00€
-----------------	---------